

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 11 mars 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

#### *Adjoints au Maire*

Mme VIDAL, MM. REMINIAC, SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, MM. TURPIN, MONFORT, Mmes DOUIS, VINCENT, MM. DELEUSE, MAROUF, TENDIL, Mme LEYDIER, M. SIMEONI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

#### *Conseillers Municipaux*

### **Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

Mme PHILIPONET, ayant donné mandat à M. MARIA

M. BALLERINI, ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°3

Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

### **Assistaient également au Conseil Municipal :**

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés,

M. ROY, Directeur Général ESH – Maisons-Alfort Habitat.

## **Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2025**

*Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du mercredi 12 février 2025. M. Bouché, Mme Le Roux, s'étant abstenus, M. Betis, Mme Panassac, ayant voté contre.*

Arrivée de Monsieur Nourdin MAROUF, Conseiller Municipal.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1 – Adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) des communes de Saint-Gratien (95), Coignières (78), Livry-Gargan (93), Quincy-s/s-Sénart (91) et Viry-Châtillon (91).**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **2 – Revalorisation du forfait communal versé pour les élèves Maisonnais partant en classes de découvertes et non scolarisés dans les écoles communales de Maisons-Alfort à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de Mme Latour*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

#### **3 – Actualisation de la tarification de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de Mme Franckhauser*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

Arrivée de Monsieur Mathieu GORDE-GROSJEAN, Conseiller Municipal.

#### **4 – Actualisation des tarifs des accueils préscolaires maternels et élémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de Mme Franckhauser*

*Après intervention de M. Betis*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

#### **5 – Actualisation des tarifs des accueils postscolaires maternels à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de M. Simeoni*

*Après intervention de M. Betis*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

#### **6 – Actualisation des tarifs des accueils postscolaires élémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**7 – Actualisation des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de Mme Leydier*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**8 – Actualisation des tarifs des mini-séjours des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter des vacances d'été 2025.**

*Sur le rapport de M. Turpin*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**9 – Actualisation du règlement des activités péri et extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de M. Maria*

*Après interventions de Mme Panassac, M. Maria, M. Betis*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**10 – Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris pour la participation gracieuse aux activités culturelles et ludiques développées par le musée d'Orsay et le musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing.**

*Sur le rapport de M. Maria*

*Après intervention de M. Maubert*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**11 – Approbation de la possibilité de pourvoir des postes par voie contractuelle.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**12 – Approbation de la création d'emplois saisonniers.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**13 – Contrats d'apprentissage : Approbation de la modification de la délibération DEL14RH210324 du 21 mars 2024.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**14 – Approbation de la modification de l'organisation du temps de travail des ATSEM et agents d'entretien et de restauration scolaire.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**15 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après interventions de Mme Panassac, M. Herbillon, M. Maria*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

## AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

### **16 – Acquisition amiable d'un bien sis 6 rue Ernest Renan et autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'acte authentique.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

*Après interventions de Mme Panassac, M. Maubert*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

## AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

### **17 – Approbation de la convention d'occupation de locaux et d'espaces au profit de l'association Arc-en-Ciel au sein de la Ville de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de Mme Hardy*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **18 – Approbation de la convention d'occupation d'un local au profit de l'association Chelem Club au sein de l'école élémentaire Parmentier.**

*Sur le rapport de Mme Latour*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **19 – Approbation de la convention de mise à disposition d'un espace au sein de la Maison de l'Environnement au profit de l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux.**

*Sur le rapport de Mme Yvenat*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **20 – Approbation de la convention d'occupation d'un espace au sein de la médiathèque André Malraux au profit de l'association Club de lecture-Mieux connaitre.**

*Sur le rapport de Mme Hervé*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **21 – Approbation du lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres relative à la maintenance et à l'entretien du matériel de restauration et d'hygiène du linge.**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

## AFFAIRES FINANCIERES

### **22 – Approbation de la garantie communale d'emprunt à SEQENS pour l'opération d'acquisition-amélioration de l'ensemble immobilier sis 68-70 avenue de la Liberté à Maisons-Alfort (36 logements dont 11 PLAI, 14 PLUS et 11 PLS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3.950.076,00 euros – Modification de la délibération n°28 du Conseil Municipal du 5 décembre 2024.**

*Sur le rapport de Mme Soubabere*

*Après intervention de M. Betis*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **23 – Approbation de la garantie communale d'emprunt à l'ESH de Maisons-Alfort pour la construction de locaux d'activité, d'une surface de 1.540 m<sup>2</sup>, dans le cadre de l'opération mixte de 182 logements sise 20 rue Charles Martigny à Maisons-Alfort auprès de la Banque Postale pour un montant de 6.127.343,00 euros.**

*Sur le rapport de Mme Hervé*

*Après interventions de M. Betis, M. Maubert, M. Roy*

Après en avoir délibéré, voté par 44 voix. M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

**24 – Approbation de la garantie communale d'emprunt à l'ESH de Maisons-Alfort pour la construction de 49 logements en accession sociale (sous Bail Réel Solidaire), dans le cadre de l'opération mixte de 182 logements et de locaux d'activité sise 20 rue Charles Martigny à Maisons-Alfort auprès de la Banque Postale pour un montant de 10.061.679,00 euros.**

*Sur le rapport de Mme Douis*

Après en avoir délibéré, voté par 44 voix. M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

**25 – Revalorisation de la «Bourse Culture» pour l'année 2025.**

*Sur le rapport de Mme Hardy*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**26 – Revalorisation de la «Bourse Sport» pour l'année 2025.**

*Sur le rapport de M. Bordier*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**27 – Revalorisation de la bourse communale de voyage scolaire versée aux élèves Maisonnais scolarisés dans l'enseignement secondaire (collèges et lycées) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**28 – Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois - Approbation du versement d'acomptes trimestriels du Fonds de Compensation de Charges Territoriales (FCCT) au titre de l'exercice 2025.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**29 – Présentation de l'état annuel des indemnités perçues en 2024 par les élus.** *Sur le rapport de Mme le Maire*

Ont pris acte.

**30 – Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2025.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après interventions de M. Maubert, M. Betis, Mme Panassac, M. Capitanio, M. Herbillon, M. Bouché*

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
<b>Mouvements réels</b>	<b>77 275 000 €</b>	<b>83 910 000 €</b>
930-Services généraux	15 241 954 €	691 000 €
931-Sécurité	2 776 020 €	180 000 €
932-Enseignement - Formation	15 332 370 €	1 726 000 €
933-Culture Jeunesse et Sports	15 956 782 €	2 792 000 €
934-Santé et Action sociale	8 999 574 €	4 759 000 €
935-Aménagement du territoire	5 569 940 €	559 000 €
936-Action économique	249 000 €	56 000 €
937-Environnement	86 000 €	0 €
938-Transports	4 203 360 €	327 000 €
941-Autres impôts et taxes	8 290 000 €	65 565 000 €
942-Dotations et participations	0 €	7 255 000 €
943-Opérations financières	570 000 €	0 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>6 635 000 €</b>	<b>0 €</b>
946-Transferts entre sections	1 800 000 €	0 €
953-Virement à la section d'investissement	4 835 000 €	0 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>83 910 000 €</b>	<b>83 910 000 €</b>

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert)

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
<b>Mouvements réels</b>	<b>13 370 000 €</b>	<b>6 735 000 €</b>
900-Services généraux	1 370 000 €	0 €
901-Sécurité	500 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 723 000 €	0 €
903-Culture Jeunesse et Sports	1 121 000 €	0 €
904-Santé et Action sociale	248 000 €	0 €
905-Aménagement du territoire	2 624 000 €	350 000 €
906-Action économique	300 000 €	0 €
907-Environnement	77 000 €	0 €
908-Transports	1 407 000 €	0 €
921-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
922-Dotations et participations	0 €	2 000 000 €
923-Dettes et autres opérations financières	3 000 000 €	3 985 000 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>0 €</b>	<b>6 635 000 €</b>
926-Transferts entre sections	0 €	1 800 000 €
951-Virement de la section de fonctionnement	0 €	4 835 000 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>13 370 000 €</b>	<b>13 370 000 €</b>

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert)

Il est procédé au vote du total des subventions de fonctionnement attribuées dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2025, pour un total de 2.922.411 euros.

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert)

**En ce qui concerne les subventions attribuées aux 6 associations suivantes :**

**Office Municipal de la Culture**

28 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux)

**N'ont pas pris part au vote de cette subvention :** Madame le Maire/C. Hardy/C. Yvenat/  
N. Marouf/K. Perez/N. Franckhauser/A. Chaptal/B. Pairon/C. Hervé/T. Simeoni/  
P. Francini/R. Maria/T. Ballerini

**Musique et Danse**

35 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux)

**N'ont pas pris part au vote de cette subvention :** Madame le Maire/C. Hervé/C. Hardy/  
C. Delessard/T. Simeoni/S. Deleuse

**Office Municipal des Sports**

28 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux)

**N'ont pas pris part au vote de cette subvention :** Madame le Maire/B. Bordier/  
T. Barnoyer/R. Maria/P. Lejeune/P. Francini/N. Marouf/F. Turpin/F. Monfort/  
N. Franckhauser/C. Tendil/B. Pairon/T. Ballerini

**Harmonie Municipale**

39 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux)

**N'ont pas pris part au vote de cette subvention :** S. Chaulieu/B. Bordier

### **Association Mille Ans d'Histoire**

40 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux)

**N'ont pas pris part au vote de cette subvention :** Madame le Maire

### **Comité de Jumelage**

34 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux)

**N'ont pas pris part au vote de cette subvention :** Madame le Maire/C. Hervé/K. Perez/  
B. Pairon/B. Bordier/A. Latour/ ML. Beyo

### **31 – Fiscalité communale - Vote du taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2025.**

*Sur le rapport de: Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux, M. Maubert).

### **32 – Approbation des avenants aux conventions d'aide financière passées entre la Ville de Maisons-Alfort et les associations locales bénéficiant d'une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23.000 euros.**

*Sur le rapport de Mme Hardy*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

<b>VOEUX</b>
--------------

### **33 – Vœu contre la fermeture de classes pour l'année scolaire 2025/2026.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Monsieur Maubert rappelle comme il l'a déjà fait par le passé, qu'il souhaiterait que les séances du Conseil Municipal soient diffusées sur Internet. En effet, il précise que cette mesure permettrait d'améliorer la transparence des débats et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

De plus, il revient sur sa demande de création de conseils de quartier, car il considère que c'est un moyen important pour encourager la participation des habitants et faire remonter les sujets importants.

Madame Panassac souhaite aborder deux points. Le premier concerne le "Plan 1.000 Arbres" qui, rappelle-t-elle, fait partie des engagements de la Ville en matière d'environnement. A ce titre, elle souhaiterait obtenir un premier bilan de ce plan, car elle estime qu'il peut susciter chez certains habitants un sentiment d'inégalité. En effet, elle estime que dans sa mise en œuvre actuelle, ce plan bénéficie davantage aux Maisonnais disposant d'un jardin alors même qu'ils peuvent déjà profiter d'un cadre de vie privilégié. Aussi, elle indique qu'il serait nécessaire d'engager une réflexion afin que cette démarche bénéficie également aux familles vivant en appartement et qui n'ont pas la possibilité de planter un arbre chez eux.

Madame le Maire indique que la Ville s'était engagée à planter 1.000 arbres pendant le mandat et précise que cet objectif a été atteint, avec un an d'avance, avec la plantation du 1.000<sup>ème</sup> arbre dans le Parc de l'Alsacienne en février dernier. Elle précise que les demandes d'arbres par les Maisonnais restent importantes et que les plantations ont été réalisées aussi bien sur des terrains privés que dans l'espace public notamment dans les parcs et jardins et dans les cours des écoles.

Madame Panassac indique que l'investissement par habitant reste faible. En effet, elle souligne que planter 2 ou 3 arbres dans un pavillon n'a pas le même impact qu'une plantation dans une copropriété de 1.500 personnes.

Madame le Maire conteste cette affirmation et indique que le département du Val-de-Marne a lancé un "Plan 50.000 arbres", dont tous les habitants de la Ville peuvent bénéficier au même titre que ceux des autres communes. Elle ajoute également que 500 arbres ont été distribués lors de la Fête de l'Environnement. Elle donne ensuite la parole à Monsieur Capitanio pour apporter des précisions à Madame Panassac.

Monsieur Capitanio indique que l'objectif des "Plans 1.000 arbres" et "50.000 arbres" n'est pas de favoriser un type d'habitat au détriment d'un autre, mais de renforcer la canopée sur le territoire communal et départemental, pour lutter contre le réchauffement climatique en mobilisant toutes les ressources foncières disponibles pour que l'ensemble de la population bénéficie d'un environnement plus végétalisé. En effet, il précise que les terrains publics, seuls, ne suffisent pas ni à l'échelle de la Ville, ni à celle du Département. C'est pourquoi, il indique que plusieurs solutions ont été mises en œuvre, d'une part, en utilisant les fonciers communaux avec de nombreuses plantations déjà réalisées dans les parcs et jardins municipaux et, d'autre part, en sollicitant les copropriétés, les bailleurs sociaux et les particuliers pour mettre à disposition des espaces disponibles pour accueillir des plantations. Il précise néanmoins que les plantations chez les particuliers ne représentent qu'une part très minime de l'ensemble des plantations.

Il indique que c'est le même principe qui a été retenu dans le cadre du plan 50 000 arbres qui repose sur l'utilisation de fonciers départementaux, ainsi que sur des conventions passées avec les communes et les bailleurs sociaux à l'image de la plantation réalisée à l'École vétérinaire de Maisons-Alfort où 200 arbres seront plantés, dont une partie l'a déjà été dans le Petit Bois

Enfin, il précise que les arbres du "Plan 1.000 arbres" sont des plantations supplémentaires, et non des remplacements d'arbres abattus. Il souligne que ces 1.000 arbres viennent s'ajouter aux 600 arbres du "Plan 50.000 arbres", ce qui représente au total 1.600 arbres plantés à Maisons-Alfort entre 2020 et 2025.

Madame Panassac remercie pour ces éléments de réponse et indique qu'elle a bien compris les objectifs du plan. Cependant, elle souhaite obtenir un premier bilan détaillé indiquant l'emplacement des plantations et la répartition entre particuliers et copropriétés. Elle souligne que ce type d'action peut donner le sentiment qu'il ne profite qu'à une partie des habitants. Elle demande donc qu'une politique compensatoire soit envisagée par la Ville pour les Maisonnais vivant en appartement.

Monsieur Capitanio indique que la Ville n'attend qu'une seule chose, à savoir que les copropriétés et les bailleurs sociaux mettent à disposition leur foncier afin d'accueillir des plantations. Il prend l'exemple de la résidence Château-Gaillard, qui a sollicité la plantation de 16 ou 18 arbres mais qui aurait pu en obtenir davantage si elle en avait fait la demande. Il insiste sur le fait qu'il n'y a aucune volonté de privilégier certains au détriment d'autres et précise que pour les logements sociaux, il est évident qu'il n'est pas possible de planter des arbres sur les balcons. C'est pourquoi les plantations se font au pied des immeubles afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Madame Panassac réitère sa demande et constate avec déception que son point de vue ne semble pas être compris.

Elle indique que sa deuxième question concerne la réunion publique prévue au Moulin Brûlé, en présence du Ministre de l'Intérieur. Elle souhaite savoir qui prendra en charge le coût de la location de la salle pour cet événement.

Monsieur Capitanio répond que c'est "Les Républicains" qui finance cette location.

Monsieur Herbillon précise que les réunions publiques organisées au Moulin Brûlé ont toujours été payantes et rappelle que la Ville applique cette règle de manière stricte contrairement à certaines communes de droite ou de gauche qui autorisent des réunions politiques dans l'Hôtel de Ville. Il prend pour exemple la réunion organisée par Lutte Ouvrière lors de la campagne de Nathalie Arthaud ou à cette occasion, son représentant local, Monsieur King, avait demandé l'utilisation d'une salle au Moulin Brûlé et le parti avait réglé les frais conformément aux règles en vigueur.

Il conclut en indiquant que si Madame Panassac souhaite assister à la réunion publique, elle y est naturellement la bienvenue.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.**

**Le Maire**



**Marie France PARRAIN**

**Le Secrétaire de séance**



**Stéphane CHAULIEU**